

UN1TÉ

TEMPS DE TRAJET DES PERSONNELS PATS MESS/FOYERS



Application de la note DCCRS/SDIR n° 261305 du 6 juillet 2026, actualisant le TO n° 61086 du 27 août 2021.

UN1TÉ obtient une application uniforme à l'échelle nationale

Désormais :

- ✓ Plus aucun temps de trajet n'est intégré à la DMJ.
- ✓ Une règle identique s'applique dans toutes les unités.
- ✓ Les temps de trajet ne doivent avoir aucune incidence sur le service ni sur les conditions de travail.

UN1TÉ veillera :

- ✓ au respect des TSA ;
- ✓ au respect des temps de travail et de repos ;
- ✓ au respect de la réglementation nationale.



UN1TÉ INFORME • PRÉSERVE • DÉFEND

Suivez-nous



UN1TÉ MI
FO

20/07/2026